Cinquantième année. - N ° 242 A 16 et 17 décembre 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 49

08 – ARDENNES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SEDAN

Ventes et cessions

833 099 872 RCS Sedan.
ALIANE.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Capital : 10000 EUR.
Adresse : chemin du Gué de la Comtesse, 08300 Rethel.
Précédent propriétaire : 503 705 295 RCS Sedan. **NEALIA.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions NEALIA Société par actions simplifiée Adresse du siège : rue de la Noue Hermandre, Zone Industrielle 51520 Saint- Martin-sur-le-Pré Capital : 11.262.800 Numéro unique d'identification : 503.705.295 Lieu d'immatriculation : Registre du commerce et des sociétés de Châlons-en-Champagne (ci-après dénommée l'Apporteur) ALIANE Société par actions simplifiée Adresse du siège : Chemin du Gué de la Comtesse 08300 Rethel Capital : 10.000 € Numéro unique d'identification : 833.099.872 Lieu d'immatriculation : Registre du commerce et des sociétés de Sedan (ci-après dénommée le Bénéficiaire) Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission au Bénéficiaire est prévue : - L'actif total apporté s'élève à : 11.950.338,07 € - Le total du passif pris en charge s'établit à : 965.599 € - L'actif net apporté est de : 10.984.739,07 € Rapport d'échange des droits sociaux : Les Parties sont convenues que (i) la valeur réelle de l'Apport retenue pour les besoins de sa rémunération s'établit à 16.670.000 euros, et que (ii) la valeur réelle d'une action du Bénéficiaire s'établit à 100 euros. L'actif net comptable apporté par l'Apporteur étant insuffisant pour permettre la libération du capital résultant de l'augmentation de capital résultant de l'Apport, le Bénéficiaire devra préalablement procéder à une réduction de son capital, non motivée par des pertes, afin de réduire la valeur nominale de ses actions de 100 euros à 50 euros. Cette réduction de capital constitue une condition préalable à la réalisation définitive de l'Apport. En conséquence, l'Apport sera rémunéré par l'attribution à l'Apporteur de 166.700 actions ordinaires nouvelles du Bénéficiaire d'une valeur nominale de 50 euros chacune, le Bénéficiaire augmentant son capital social d'autant. Le montant de l'augmentation de capital du Bénéficiaire s'élevant à : 8.335.000 € Montant prévu de la prime d'apport : 2.649.739,07 € Date du projet commun d'apport partiel d'actif : 08 décembre 2017 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : le 13 décembre 2017 au greffe du Tribunal de Commerce de Châlons-en-Champagne pour l'Apporteur, et le 13 décembre 2017 au greffe du Tribunal de Commerce de Sedan pour le Bénéficiaire.